



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DU PAVILLON SIS 106,
RUE DEFRANCE**

**DÉCISION N° DM-22-326
EN DATE DU 01 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 en date du 19 avril 2022, donnant délégation à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire, chargé de l'administration générale ;

CONSIDÉRANT que l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, propriétaire du pavillon situé 106, rue DeFrance, objet d'une éventuelle opération de remise en état pouvant être reportée, est disposé à le mettre à disposition de la commune à titre temporaire, afin de permettre à cette dernière de répondre à une demande circonstanciée ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France, une convention de mise à disposition du pavillon situé 106, rue DeFrance à Vincennes (94300), à compter du 7 juillet 2022, pour une durée de 12 mois, renouvelable par période de 6 mois, moyennant le versement d'une redevance annuelle hors taxes et forfaitaire de 7 100,00 € (sept-mille-cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220901-lmc1H10021H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/09/2022 Date de Publication : 01/09/2022
